

Seulement 3 427 éco-prêts accordés en 2011 dans la région, mais plus de 18 000 depuis la mise en place de l'aide en avril 2009

service
connaissance
des territoires
et évaluation

avril 2012

En 2011, 3 427 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés en Pays de la Loire, soit 8,8% des prêts accordés au niveau national. C'est ainsi une résidence principale sur 446 qui a bénéficié de cette aide dans la région, et une sur 348 pour la Vendée. Depuis la création de l'aide, 18 070 prêts ont été accordés, soit une résidence sur 85. Après une relative stabilité en 2010 (1 670 à 2 030 prêts autorisés selon le trimestre), une chute importante a été observée au 1^{er} trimestre 2011 en lien avec le non cumul possible de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable » depuis le 1^{er} janvier 2011. Le 4^{ème} trimestre 2011, avec 964 prêts accordés, affiche une progression de 23 % par rapport au trimestre précédent, mais une chute de 53 % comparé au 4^{ème} trimestre 2010. L'éco-PTZ est utilisé principalement pour les logements individuels (96 % pour la région) et par les propriétaires occupants (91 % pour la région). Les logements construits entre 1975 et 1989 demeurent sur-représentés pour ces travaux aidés ; même si leur part diminue sensiblement. Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 82 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes qui interviennent dans 77 % des bouquets et les travaux d'isolation de toiture (62 % des bouquets). Le montant moyen des travaux financés en 2011 par l'éco-PTZ est de 18 314 € en Pays de la Loire (6 % de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 87 % des montants engagés.

Plus de 18 000 éco-PTZ accordés en Pays de la Loire entre avril 2009 et décembre 2011

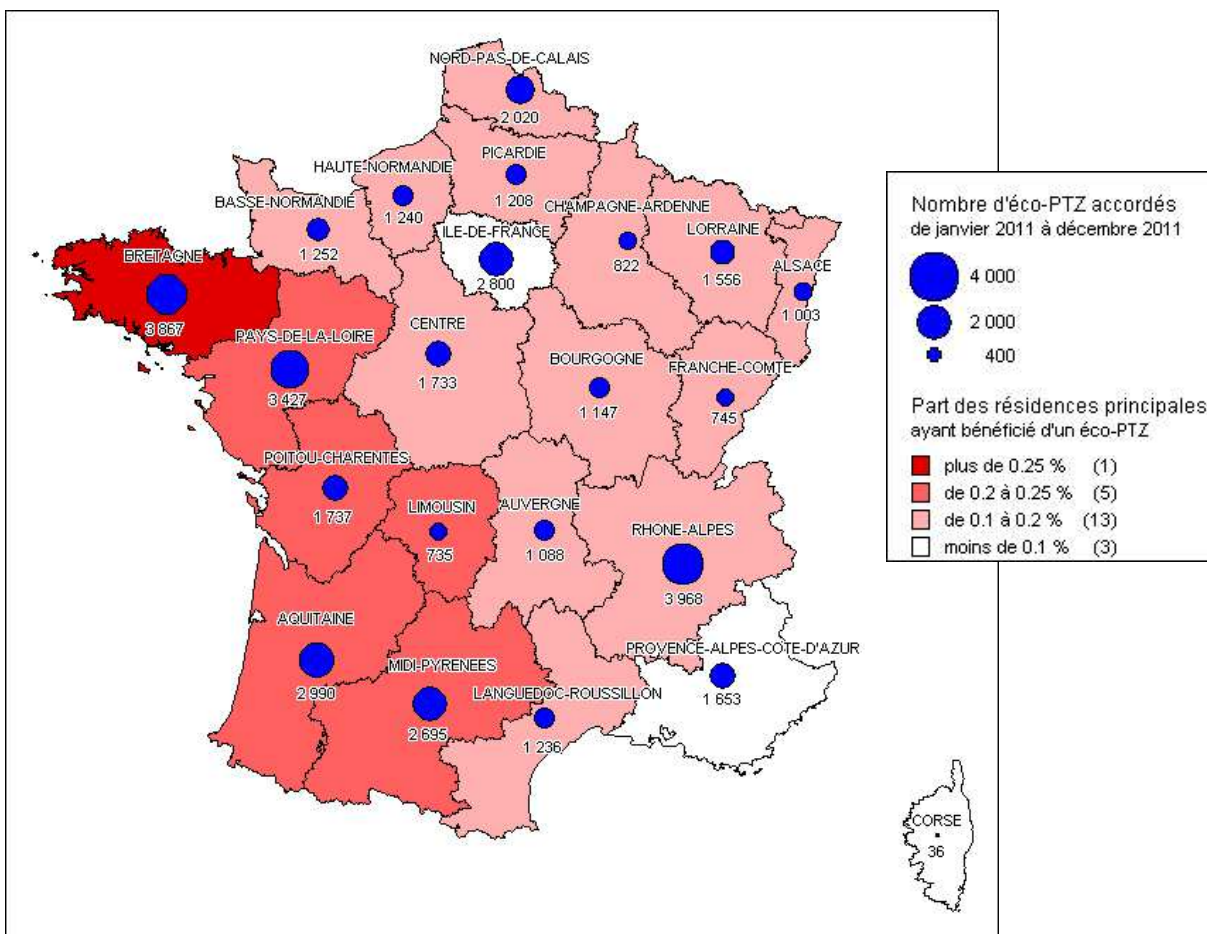
Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011, 3 427 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 8,8 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire occupent la troisième place derrière Rhône-Alpes (3 968 prêts) et la Bretagne (3 867 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont 18 069 prêts qui ont été souscrits dans la région, première région avec 50 prêts de plus que Rhône-Alpes.

En 2011, une résidence principale sur 446 (et 1 sur 85 depuis le 1^{er} avril 2009) a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 691 au plan national. Il s'agit du deuxième taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 365) et devant le Poitou-Charentes (une sur 457). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 1 319 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 1 739).

OBSERVATION
ET STATISTIQUES

Collection

n°80



Source : Eco-PTZ – SGFGAS / Filocom selon DGI – DREAL des Pays de la Loire
Les résultats de cette carte sont établis sur 38 958 prêts parmi les 40 491 offres reçues et acceptées au 31/03/2012

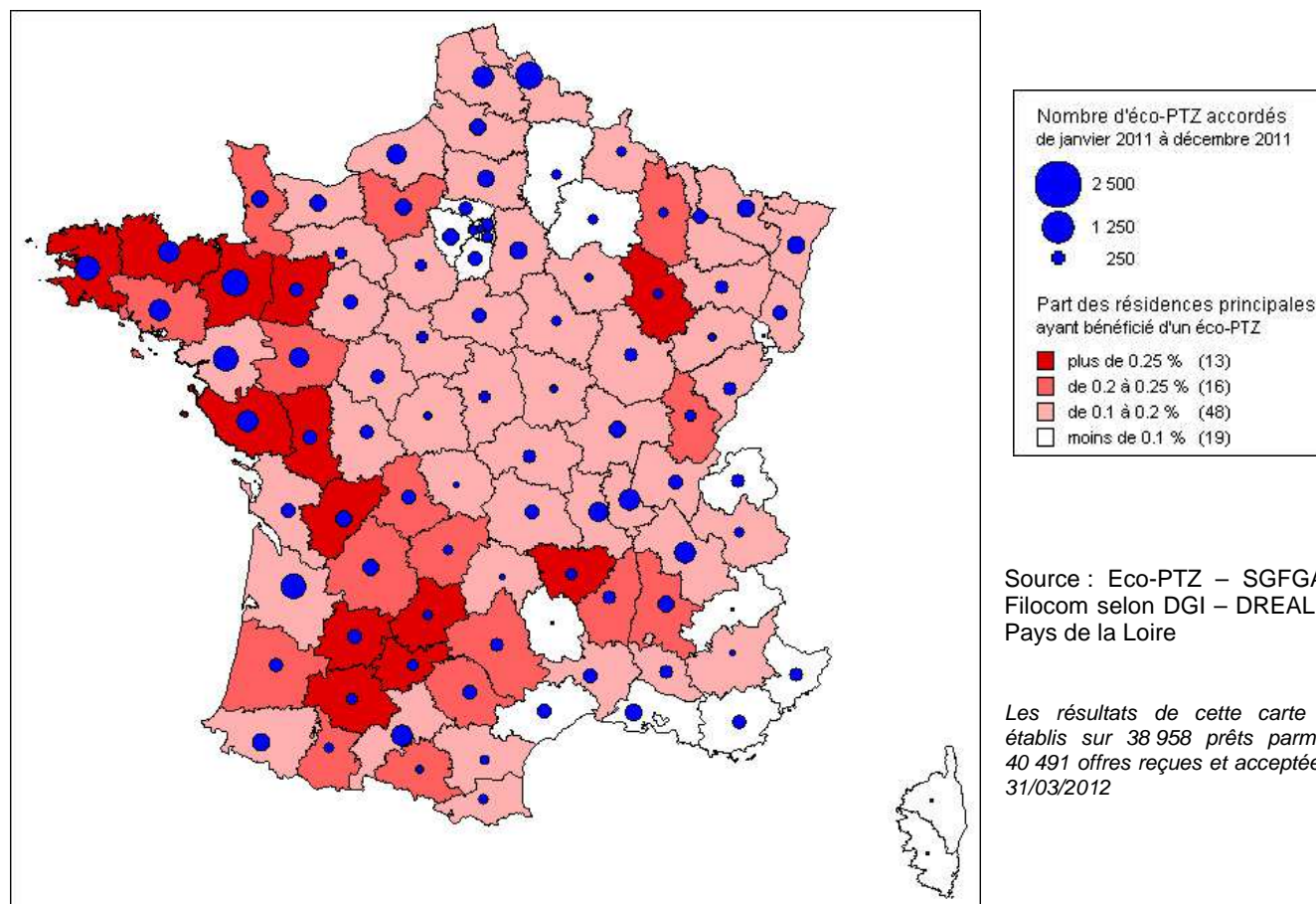


PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Pays de la Loire

Depuis la mise en place de l'aide, une résidence principale sur 65 a bénéficié de l'éco-PTZ en Vendée

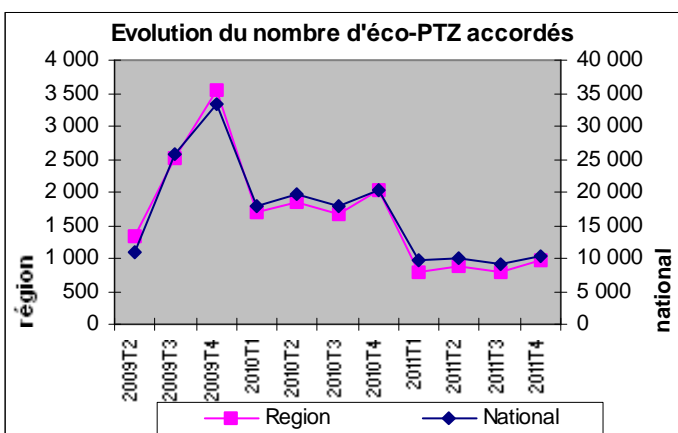
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 1 101 prêts accordés en un an, se situe sur la 4^{ème} marche du podium derrière l'Ille-et-Vilaine (1 200 prêts), le Nord (1 191) et la Gironde (1 534). Les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire se positionnent en 11^{ème} et 13^{ème} place avec respectivement 785 et 757 prêts souscrits. La Sarthe pointe en 41^{ème} position avec 411 prêts et la Mayenne se retrouve en milieu de classement avec 373 résidences principales aidées.



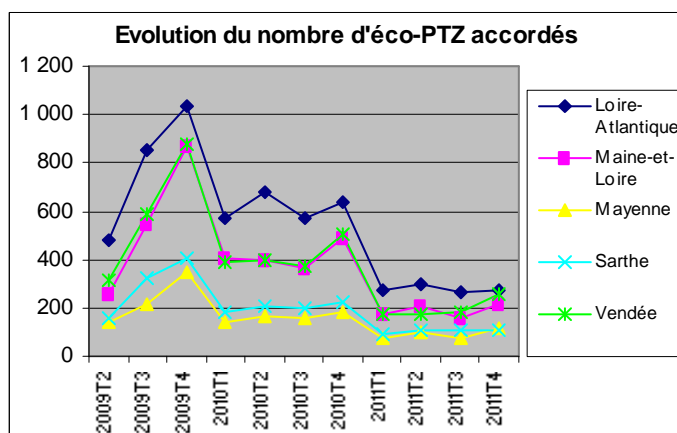
En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Vendée se positionne à la sixième place du classement national avec une résidence principale sur 348 ayant profité d'un éco-PTZ en 2011 ; mais depuis la mise en place de cette aide la Vendée occupe la première place avec 1 éco-PTZ pour 65 résidences principales, soit 4 219 aides accordées. On trouve ensuite la Mayenne à la 7^{ème} place (1 résidence principale sur 349 en 2011 et 1 sur 75 depuis avril 2009). Le Maine et Loire est plus loin à la 20^{ème} position (1 résidence principale sur 438 en 2011). La Loire-Atlantique est 30^{ème} avec une résidence principale concernée sur 503 et la Sarthe en 45^{ème} position (une sur 587).

964 éco-PTZ accordés au 4^{ème} trimestre 2011 : 23 % de plus qu'au trimestre précédent, mais 53 % de moins qu'au 4^{ème} trimestre 2010.

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Lors du 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est ensuite confirmé lors du second semestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

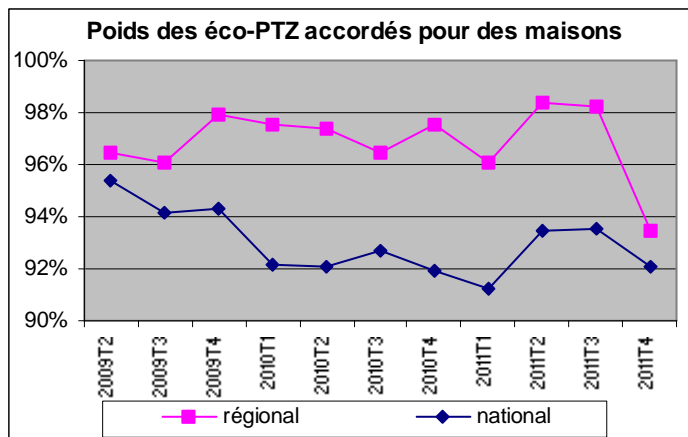


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.

Entre le 4^{ème} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien avec le non cumul possible de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable » depuis le 1^{er} janvier 2011 pour financer un même type de travaux. Au cours des 4 trimestres de 2011, le nombre d'éco-PTZ a ainsi fluctué entre 780 et 960 aides pour la région et entre 9 000 et 10 300 pour le niveau national, soit un niveau divisé par deux par rapport aux valeurs observées en 2010. Plus précisément, au 4^{ème} trimestre 2011, 964 prêts ont été accordés dans la région ; ceci représente une progression de 23 % par rapport au trimestre précédent, mais un repli de 53 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2010.

Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, les logements bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 96,4 % des cas une maison lors des 12 derniers mois, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est d'environ 72 %. On observe néanmoins une poussée des demandes dans le collectif au 4^{ème} trimestre 2011.

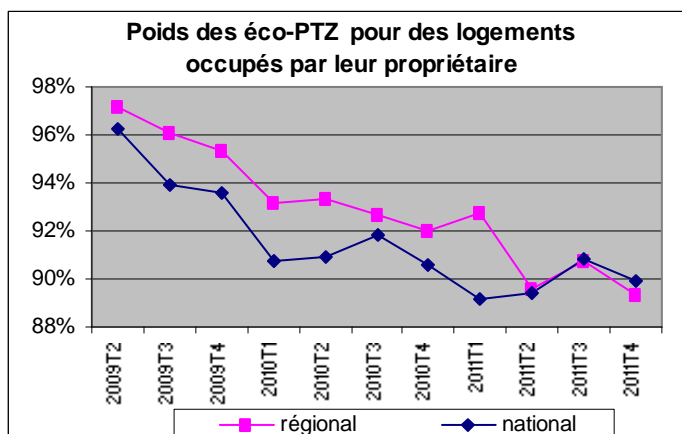
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 4 points : 92,6 % sur les 12 derniers mois. Ce chiffre est à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 56 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants, même si cette part baisse

Sur les 12 derniers mois, 90,5 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser ces travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Néanmoins, cette part est orientée à la baisse depuis la mise en place de l'éco-PTZ.

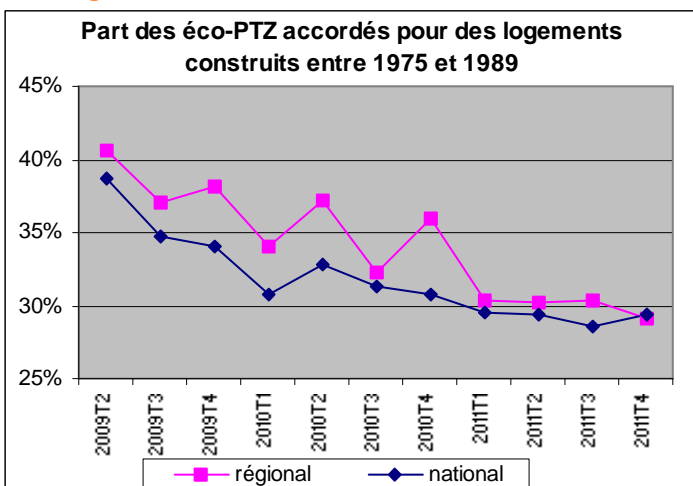
Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est assez voisine à 89,8 %. Les valeurs régionales et nationales se confondent pour le troisième trimestre consécutif, alors que cette part était plus importante auparavant dans la région.

On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0,8 % en Pays de la Loire contre 1,6 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 demeurent sur-représentés



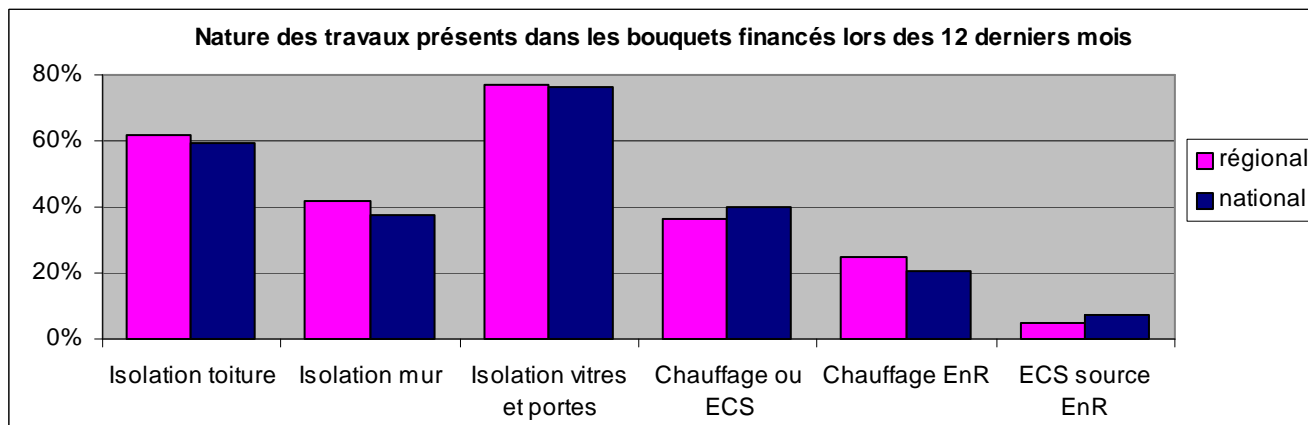
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 39 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1948, 31 % d'un logement construit entre 1948 et 1974 et 30 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles). La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45 %, 27,5 % et 27,5 % dans la région, on constate une sur-représentation des logements construits entre 1975 et 1989 dans les logements aidés. Cette part est néanmoins en fort repli et est proche de 30 % sur les 4 trimestres de 2011 après avoir dépassé 37 % sur les 3 derniers trimestres de 2009.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 29,2 % des logements aidés pour 24,5 % des résidences principales hors parc HLM construites avant 1990. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ, cette part décline également et est passée de 38,7 % à 28,5 % ce trimestre.

L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif. En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 82,2 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 91,1 % au plan national. Dans 30,6 % des cas, le bouquet concerne 3 travaux ou plus. Les travaux d'assainissement non collectif sont néanmoins en progression et comptent pour 17,1 % dans la région, le double des 8,6 % observés France entière. Enfin, moins de 1 % des aides concernent une opération de performance énergétique seule.



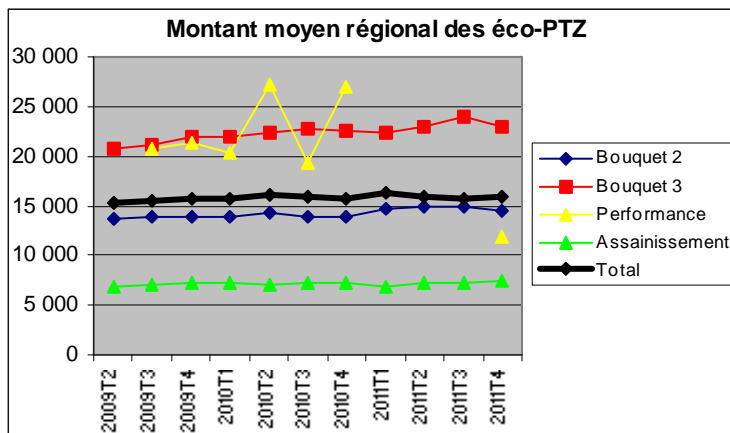
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 77 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 62 % des bouquets en Pays de la Loire. L'éco-PTZ finance, pour 42 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 38 % au niveau national. Dans 36 % des cas (40 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS) et dans 30 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (ENR).

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 987 €, soit 6 % de moins que le niveau national

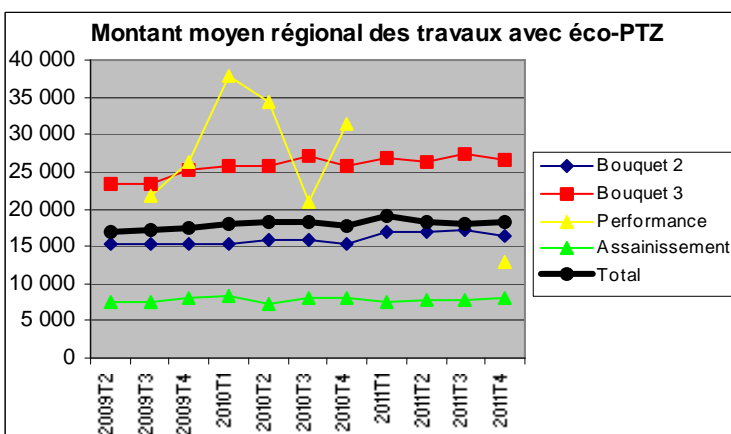
Le montant global des éco-prêts accordés dans la région est assez stable depuis un an et s'établit à 15 999 € au 4^{ème} trimestre 2011. Sur douze mois, la moyenne est de 15 987 €, soit 6 % de moins que les 16 970 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 215 € pour un assainissement non collectif, à 23 036 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 781 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 11 % à la moyenne régionale alors qu'il est supérieur de 8 % dans la Sarthe.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 314 €, inférieur de 6 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est stable depuis avril 2011 et se situe à 18 219 € ce trimestre. On note cependant que les montants sont en repli pour les bouquets 2 et 3 travaux après une forte hausse au 3^{ème} trimestre. La moyenne s'établit à 18 314 € sur 12 mois. Cette moyenne est inférieure de 6 % aux valeurs nationales.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 87 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 2 points plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (87,8 % contre 85,9 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est plus importante pour les travaux d'assainissement (92 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est légèrement plus faible de 0,5 point et l'écart entre les bouquets 2 et 3 travaux est de 4 points.

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/03/2012.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 4^{ème} trimestre 2011 : l'analyse repose sur 10 301 éco-PTZ exploités pour 10 683 éco-PTZ émis au 4^{ème} trimestre 2011, soit 96,4% des prêts.

- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 38 958 éco-PTZ exploités pour 40 491 éco-PTZ émis entre janvier 2011 et décembre 2011, soit 96,2% des prêts.

- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 184 717 éco-PTZ exploités sur 188 262 émis, soit 98,1% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

4^{ème} trimestre 2011 :

4ème trimestre 2011	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	139	93	0	39	271
Maine-et-Loire	128	67	0	21	216
Mayenne	42	37	21	18	118
Sarthe	56	40	0	9	105
Vendée	109	69	5	71	254
Région	474	306	26	158	964
National	6 104	3 180	46	971	10 301

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	578	349	0	174	1 101
Maine-et-Loire	422	240	0	95	757
Mayenne	153	112	21	87	373
Sarthe	245	132	0	34	411
Vendée	370	214	5	196	785
Region	1 768	1 047	26	586	3 427
National	23 287	12 203	101	3 367	38 958

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

4^{ème} trimestre 2011 :

4ème trimestre 2011	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,7%	6,3%	271
Maine-et-Loire	97,7%	2,3%	216
Mayenne	79,7%	20,3%	118
Sarthe	96,2%	3,8%	105
Vendée	94,9%	5,1%	254
Région	93,5%	6,5%	964
National	92,1%	7,9%	10 301

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	95,7%	4,3%	1 101
Maine-et-Loire	99,3%	0,7%	757
Mayenne	93,6%	6,4%	373
Sarthe	95,6%	4,4%	411
Vendée	96,4%	3,6%	785
Région	96,4%	3,6%	3 427
National	92,6%	7,4%	38 958

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

4^{ème} trimestre 2011 :

4ème trimestre 2011	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	91,9%	5,5%	2,6%	271
Maine-et-Loire	87,0%	13,0%	0,0%	216
Mayenne	85,6%	14,4%	0,0%	118
Sarthe	87,6%	7,6%	4,8%	105
Vendée	90,9%	9,1%	0,0%	254
Région	89,3%	9,4%	1,2%	964
National	89,9%	8,5%	1,6%	10 301

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	90,9%	7,7%	1,4%	1 101
Maine-et-Loire	89,8%	10,2%	0,0%	757
Mayenne	90,9%	9,1%	0,0%	373
Sarthe	87,1%	10,0%	2,9%	411
Vendée	92,1%	7,9%	0,0%	785
Région	90,5%	8,7%	0,8%	3 427
National	89,8%	8,6%	1,6%	38 958

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

4^{ème} trimestre 2011 :

4ème trimestre 2011	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	38,0%	32,5%	29,5%	271
Maine-et-Loire	44,4%	32,9%	22,7%	216
Mayenne	33,1%	44,9%	22,0%	118
Sarthe	50,5%	29,5%	20,0%	105
Vendée	32,7%	26,4%	40,9%	254
Région	38,8%	32,2%	29,0%	964
National	36,8%	33,8%	29,4%	10 301

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	33,7%	33,5%	32,8%	1 101
Maine-et-Loire	46,5%	27,7%	25,8%	757
Mayenne	42,1%	34,6%	23,3%	373
Sarthe	46,2%	28,2%	25,5%	411
Vendée	33,9%	30,7%	35,4%	785
Région	39,0%	31,1%	29,9%	3 427
National	36,8%	34,0%	29,2%	38 958

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

4^{ème} trimestre 2011 :

4ème trimestre 2011	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	57,3%	43,5%	77,2%	37,9%	25,0%	5,6%	572
Maine-et-Loire	55,4%	32,3%	80,5%	40,0%	29,7%	4,6%	473
Mayenne	63,3%	46,8%	83,5%	38,0%	27,8%	5,1%	209
Sarthe	58,3%	42,7%	67,7%	47,9%	29,2%	8,3%	244
Vendée	79,2%	41,0%	73,0%	29,2%	20,8%	5,1%	442
Région	62,6%	40,4%	76,5%	37,7%	26,0%	5,5%	1 940
National	58,7%	37,2%	76,9%	40,6%	21,4%	6,5%	22 394

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	59,3%	45,4%	76,9%	35,4%	24,8%	4,7%	2 286
Maine-et-Loire	57,7%	37,8%	78,5%	40,3%	27,6%	4,8%	1 634
Mayenne	63,0%	48,7%	82,3%	34,0%	26,0%	1,5%	677
Sarthe	53,8%	44,6%	75,1%	41,9%	20,4%	8,5%	921
Vendée	73,6%	36,6%	75,2%	30,3%	23,8%	5,7%	1 432
Région	61,5%	42,0%	77,2%	36,2%	24,8%	5,2%	6 950
National	59,6%	37,8%	76,4%	40,1%	20,5%	7,4%	85 758

Montant moyen des éco-PTZ accordés

4^{ème} trimestre 2011 :

4 ^{ème} trimestre 2011	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 951 €	22 201 €	-	7 812 €	16 411 €
Maine-et-Loire	14 312 €	24 852 €	-	7 609 €	16 929 €
Mayenne	15 833 €	23 074 €	10 985 €	6 853 €	15 871 €
Sarthe	15 498 €	23 407 €	-	6 474 €	17 738 €
Vendée	13 396 €	22 074 €	15 713 €	7 353 €	14 110 €
Région	14 564 €	23 016 €	11 894 €	7 393 €	15 999 €
National	14 680 €	23 892 €	14 763 €	7 116 €	16 811 €

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 084 €	23 193 €	-	7 583 €	16 469 €
Maine-et-Loire	14 717 €	24 028 €	-	7 268 €	16 734 €
Mayenne	15 621 €	22 868 €	10 985 €	6 488 €	15 406 €
Sarthe	15 323 €	23 742 €	-	7 051 €	17 343 €
Vendée	13 674 €	21 322 €	15 713 €	7 212 €	14 159 €
Région	14 781 €	23 036 €	11 894 €	7 215 €	15 987 €
National	14 738 €	24 013 €	14 968 €	6 944 €	16 970 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

4^{ème} trimestre 2011 :

4 ^{ème} trimestre 2011	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 787 €	25 367 €	-	9 352 €	18 662 €
Maine-et-Loire	16 346 €	29 605 €	-	7 990 €	19 646 €
Mayenne	19 225 €	26 821 €	11 581 €	6 937 €	18 372 €
Sarthe	16 788 €	26 392 €	-	6 496 €	19 564 €
Vendée	14 975 €	25 688 €	17 920 €	7 688 €	15 907 €
Région	16 467 €	26 677 €	12 800 €	7 985 €	18 219 €
National	16 531 €	28 080 €	19 629 €	8 460 €	19 349 €

12 derniers mois :

janv. 2011 / déc. 2011	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 446 €	26 710 €	-	8 547 €	18 976 €
Maine-et-Loire	16 462 €	28 404 €	-	8 121 €	19 201 €
Mayenne	18 535 €	26 821 €	11 581 €	6 647 €	17 859 €
Sarthe	17 801 €	28 347 €	-	7 195 €	20 311 €
Vendée	14 947 €	24 259 €	17 920 €	7 719 €	15 700 €
Région	16 831 €	26 815 €	12 800 €	7 841 €	18 314 €
National	16 603 €	28 273 €	18 351 €	8 289 €	19 544 €

Tout savoir sur l'éco PTZ

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé éco-PTZ, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il s'appuie sur le fait que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (crédit d'impôt jusqu'en 2010, aides ANAH ...).

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 10 ans. Exceptionnellement, cette période peut également être supérieure à 10 ans dans la limite de 15 ans, avec accord de la banque, pour alléger les charges de remboursement.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pre-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.piro@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

REACT DREAL 2012